



**PROCES VERBAL DE SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 22.04.2024 A LEMBACH
(Salle 1er étage de la mairie)**

Présents : ISEL Roger

Titulaires :

MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, SCHALL Nathalie, STIEFEL Martine, STURM Céline

MM. : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, ISEL Roger, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, SCHERTZ Christophe, M SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, M. SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WERNERT Stéphane.

Suppléants – avec délégation de vote : -

Suppléants – sans délégation de vote : MM HEBTING Benoit, JOTZ Ludovic, OSTER Rémy, ROCCHI Jacques, ROS Jean-Charles. SCHAEFER Marc,

Elus titulaires excusés – procuration ou représenté par le suppléant :

MMES WALTER Clarisse donne procuration à M. CUNTZ Freddy, WEINLING HAMEL Elisabeth,

MM. PFEIFFER-RINIE Dominique donne procuration à M WERNERT Stéphane, MALL Philippe,

Elus suppléants excusés :

MME SCHELLENBERGER Michèle,

MM. HERRMANN Pierre, HOCH Georges, JUNG Jean-Yves,

Elus absents :

Titulaires :

MME CRONMULLER Martine,

MM. RUTSCH François, SCHNEIDER Dominique.

Suppléants :

MME MESSER Caroline,

MM. FISCHER Alain, ROMIAN Serge, WEHRUNG Freddy.

Invités extérieurs excusés : M. Victor VOGT

Invités extérieurs présents : MME Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Réunion du 22.04.2024 – accueil à 18h15 – ouverture de séance à 18h30 – LEMBACH – salle de la mairie - Invitation dématérialisée via l'outil IDELIBRE avec ordre du jour envoyée le 16.04.2024, complétée d'un rapport de présentation mis à disposition aux conseillers communautaires titulaires et suppléants de manière dématérialisée, et du compte-rendu du dernier conseil communautaire (les comptes rendus des derniers conseils communautaires sont également publiés sur le site internet de la communauté de communes).

Invités : 50 délégués : 36 élus titulaires et 14 suppléants, systématiquement invités, et conseil municipal d'Eschbach (via le maire).

Information par voie dématérialisée via l'outil COMELUS à l'ensemble des conseillers municipaux des communes membres, invités permanents, mairies et agents intercommunaux (323 élus municipaux, dont 50 élus intercommunaux),

Invités extérieurs permanents : Mme la conseillère d'Alsace N. Marajo et M. le conseiller d'Alsace V. Vogt.

Séance publique.

Invités autres à cette séance : Les DNA et conseillers municipaux de la commune d'accueil (via le maire).

Intervenants extérieurs : Mme Dentz Léa, bureau d'études OTE.

Publicité dématérialisée des actes : délibérations et procès-verbal publiées de manière permanente et gratuite sur le site internet de la communauté de communes et affichage d'une liste des délibérations examinées en séance sur le tableau d'affichage de la communauté de communes.

1. Accueil, appel et ouverture de la séance.

Accueil :

L'accueil des élus est organisé à partir de 18h15. Les élus sont invités à signer la liste de présence et se voient remettre un boîtier de vote personnalisé.

Appel :

A 18h30, le président invite les élus à rejoindre leur place.

Le point est fait sur le nombre de conseillers présents, les éventuelles procurations ou suppléances (le délégué suppléant n'a droit de vote qu'en l'absence du conseiller titulaire qu'il supplée), afin de déterminer que le quorum permettant d'ouvrir la séance soit atteint.

Ouverture de la séance :

Le président ouvre la séance. Il procède immédiatement au test de bon fonctionnement des boîtiers de vote électroniques, utilisés afin de suivre les votes des conseillers, d'assurer la régularité des votes et faciliter l'organisation des séances.

2. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.

M. Marc BASTIAN, candidat, est désigné secrétaire de séance.

Le président entame l'ordre du jour par une présentation de la politique « pôle bois » menée par l'intercommunalité depuis plusieurs années, en lien avec la ressource forestière, pour ouvrir le débat sur l'opportunité de pouvoir accueillir une unité de transformation du bois en réflexion, portée par la sté Kellerholz.

L'objectif de la réunion est de présenter les premiers échanges avec la société, d'en prendre acte pour valider la poursuite des échanges afin de permettre à l'entreprise de poursuivre ses études et à la communauté de communes, aux côtés de la commune, d'affirmer la volonté d'accompagner et d'accueillir une unité de transformation du bois sur Eschbach.

Le support de présentation diffusé à l'écran est annexé au présent compte-rendu.

Préalablement à la délibération, le président répond aux questions de l'assemblée, et notamment :

- Planning : Mme Dentz, du BE OTE informe les élus que le projet nécessite plus d'un an de délai administratif avant d'envisager de quelconques travaux sur site.
- Assise financière de l'entreprise : L'entreprise est en train de réaliser un business plan et un plan de financement du projet.
- Quelles sont les garanties de développement de l'embauche locale ?

M Trautmann, en tant que maire de Lembach, précise l'opportunité de pouvoir avoir un débouché local sur le bois déprécié, et sur les process et innovations que la société Kellerholz souhaite mettre en œuvre sur le site d'Eschbach. M. Tritschberger poursuit sur l'opportunité de ce projet qui va permettre de développer l'offre d'emploi locale et va avoir des effets positifs sur l'attractivité et sur les services publics locaux.

M Isel conclut sur l'intérêt général de ce projet en matière d'aménagement économique du territoire, et ses conséquences (notamment sur le développement d'autres sites au regard du dispositif de zéro artificialisation nette).

Après ces échanges, M Isel présente la proposition de délibération et sollicite le vote des conseillers.

1. 027.2024 : Portage du projet d'implantation de l'entreprise « Kellerholz GmbH & Co. KG » à Eschbach.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu les arrêtés préfectoraux des 19 janvier 2010, 27 décembre 2011, 10 mai 2012, 17 août 2012, 24 novembre 2014, 13 décembre 2016, 29 août 2017, 23 novembre 2017, 30 juin 2021 et 23 janvier 2024 portant transfert de compétences, mises en conformité ou mise à jour des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20.02.2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant la recherche de terrains menée par l'entreprise Kellerholz GmbH & Co. KG, basée à Lichtenau (Allemagne), en Alsace du nord, pour y établir une unité de transformation du bois, et les contacts établis par la communauté de communes avec les gérants de cette entreprise, via Invest-eastern France et l'ADIRA,

Considérant l'identification de terrains d'assises potentiels pour ce projet, sur Eschbach, dans la tranche 3 du parc économique de la Sauer et sur des terrains contigus, s'étendant sur env 15 ha,

Considérant les réunions de présentation et de travail relatives au projet et notamment :

- La réunion de travail du 26.09.2023 à Eschbach (locaux BATA),
- La réunion dédiée du bureau exécutif élargie à l'exécutif de la commune d'Eschbach, en date du 27.11.2023,
- La réunion dédiée du conseil des maires, en date du 19.02.2024,

Considérant les partenariats établis autour de ce projet, avec Invest-eastern France, l'ADIRA, le PETR et l'ATIP, ainsi que les sociétés du groupe OTE Ingénierie,

Considérant la note d'opportunité « De la ressource forestière et la politique « pôle bois » au projet « KELLERHOLZ Elsass » sur le territoire Sauer-Pechelbronn », diffusée avec l'invitation au conseil communautaire du 22.04.2024,

Considérant que la compétence PLU n'a pas été transférée au niveau intercommunal, nécessitant l'engagement de la commune d'Eschbach de participer aux démarches nécessaires de mises en compatibilité préalable des documents d'urbanisme (PLU et SCoT),

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 voix contre, 1 abstention, décide :

- **De prendre acte des échanges entre la communauté de communes, la commune d'Eschbach et l'entreprise « Kellerholz GmbH & Co. KG », autour d'un projet d'installation de l'entreprise sur la tranche 3 du parc économique de la Sauer et les terrains contigus s'étendant jusqu'à la route forestière de Schweighouse, sur une superficie de l'ordre de 14,5 ha,**
- **D'en valider la poursuite aux fins d'étudier la faisabilité de la création d'une unité de transformation du bois porté par ladite entreprise, et d'effectuer les démarches administratives préalables suivantes afin d'anticiper la potentielle réalisation du projet :**
- **Demande à la société « Kellerholz GmbH & Co. KG » d'affiner son projet d'unité de première et seconde transformation du bois, architecturalement et techniquement, en tenant compte :**
 - **des contraintes liées à la trajectoire vers la « zéro artificialisation nette »,**
 - **de la nécessité d'assurer la sécurisation de l'approvisionnement en bois,**
 - **et d'apporter les garanties financières de sa réalisation,****permettant par délibération ultérieure de la communauté de communes et de la commune d'engager des démarches d'acquisition de terrains, d'aménagement, de mise en compatibilité des documents d'urbanisme et d'en définir les procédures et conditions, notamment en ce qui concerne la concertation avec le public,**
 - **Sollicitation en parallèle des services de l'Etat, du PETR (SCoTAN), de l'ATIP et de la commune afin d'étudier les préalables nécessaires à la réalisation du projet en matière d'urbanisme et d'environnement,**
 - **Sollicitation du concours de l'établissement public foncier d'Alsace afin de**

4
BS

RT

préparer puis engager, une fois le dossier de l'entreprise précisé, les démarches préalables à l'acquisition des terrains visés par le projet, et d'engager toutes les démarches liées, dont la sollicitation de l'avis du service des Domaines, et la gestion de l'exploitation agricole desdits terrains, en lien avec la SAFER,

- De solliciter le maire d'Eschbach, afin que le conseil municipal d'Eschbach se positionne favorablement à la réalisation de ce projet sur son ban, et puisse par délibération ultérieure s'engager à vendre le terrains communaux visés par le projet à l'intercommunalité, approuver la mise en compatibilité du PLU en fin de procédure, la communauté de communes s'engageant à assurer la maîtrise d'ouvrage et le portage de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme, dans le cadre de sa compétence économie, étant précisé que l'engagement de cette procédure devra également donner lieu à une délibération ultérieure du conseil communautaire,
- De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Le président clos la séance à 19h30.

Documents annexes diffusés aux conseillers communautaires :

Note d'opportunité : De la ressource forestière et la politique « pôle bois » au projet « KELLERHOLZ Elsass » sur le territoire Sauer-Pechelbronn.

Durrenbach, le 10.05.2024

Le secrétaire de séance
M. Marc BASTIAN



Le président
M. Roger ISEL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22/04/2024

Liste des présents

Présents : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, DUDT Lysiane, FERBACH Dominique, FILSER Marie Claude, FUCHS Alain, ISEL Roger, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, SCHALL Nathalie, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, STIEFEL Martine, STURM Céline, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WERNERT Stéphane,

Ont donné procuration : PFEIFFER-RINIE Dominique (à *WERNERT Stéphane*), WALTER Clarisse (à *CUNTZ Freddy*),

Absents/Excusés : CRONMULLER Martine, MALL Philippe, RUTSCH François, SCHNEIDER Dominique, WEINLING HAMEL Elisabeth,

017.2024 : Portage du projet d'implantation de l'entreprise «Kellerholz GmbH & Co.Kg » à Eschbach

Début du vote à 19:20:59, fin du vote à 19:21:17

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 36
- Présents : 29
- Procurations : 2
- Total votants : 31

- Ont obtenu :
- Pour : 29 voix
- Contre : 1 voix
- Abstention : 1 voix
- Ne prend pas part au vote : 0 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, DUDT Lysiane, FERBACH Dominique, FILSER Marie Claude, FUCHS Alain, ISEL Roger, KLEIN Mathias, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, *PFEIFFER-RINIE Dominique (Stéphane WERNERT)*, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, STIEFEL Martine, STURM Céline, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER

Hervé, WACKER Patrick, *WALTER Clarisse(Freddy CUNTZ)*, WALTER Dany, WERNERT Stéphane

Contre : SCHALL Nathalie

Abstention : KLIPFEL Jean-Louis

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

Fin des votes à 19:23:28 le 22.04.2024